



Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 21 novembre 2019

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à Monsieur Xavier Bettel, **Ministre des Cultes**, au sujet d'un impact éventuel de la nomination d'un Cardinal et d'un Évêque auxiliaire du culte catholique sur les dépenses publiques :

Le 24 juillet, le pape François avait nommé Leo Wagener, jusqu'ici vicaire général, évêque auxiliaire pour l'archidiocèse de Luxembourg afin de soutenir l'Archevêque Jean-Claude Hollerich, lui-même nommé Cardinal en date du 5 octobre 2019. Le poste d'évêque auxiliaire n'existait pas encore au sein de l'archidiocèse luxembourgeoise et la nomination de M. Wagener à ce poste impliquait aussi la nomination d'un nouveau vicaire général.

Ces importants changements de fonction à la tête de l'Eglise catholique luxembourgeoise se sont faits dans le contexte des nouvelles règles applicables en matière de séparation des Églises et de l'État. Dans ce contexte, je voudrais avoir les renseignements suivants de la part de Monsieur le Ministre des Cultes :

1. **Est-ce que tous les coûts liés aux nouvelles fonctions de Cardinal et d'Évêque auxiliaire - décisions du Saint-Siège à Rome - sont supportés par l'Église catholique ou est-ce que ces décisions ont entraîné, ou entraîneront, des dépenses pour l'État luxembourgeois ?**
2. **Est-ce que l'État luxembourgeois a été informé au préalable de ces nominations ecclésiastiques ? La nomination en tant que Cardinal tombe-t-elle sous le régime de l'approbation préalable par le Gouvernement, prévue pour les nominations des chefs de culte religieux ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

François Benoy
Député